



15ème législature

Question N° : 32255	De Mme Aude Bono-Vandorme (La République en Marche - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales		Ministère attributaire > Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales
Rubrique >collectivités territoriales	Tête d'analyse >Indemnités et frais de déplacement des membres des CESER	Analyse > Indemnités et frais de déplacement des membres des CESER.
Question publiée au JO le : 22/09/2020 Réponse publiée au JO le : 22/12/2020 page : 9463		

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme demande à Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales de lui faire connaître, pour l'année 2019, par région, le montant global des indemnités perçues par les membres des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ainsi que le montant des frais de déplacement.

Texte de la réponse

L'examen des comptes administratifs des régions fait apparaître les montants globaux suivants pour les indemnités de fonction et les frais de déplacement des membres des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux au titre de l'année 2019 :

Nom de la région	Indemnités perçues (C65211 & C65221)	Frais de mission et déplacement (C65212 & C65222)
Auvergne-Rhône-Alpes	2 201 951 €	514 242 €
Bourgogne-Franche-Comté	978 495 €	183 935 €
Bretagne	1 482 546 €	203 093 €
Centre-Val de Loire	851 221 €	109 699 €
Corse	585 425 €	62 185 €
Grand Est	2 723 849 €	354 426 €
Guadeloupe	837 606 €	36 148 €
Guyane	256 158 €	33 280 €



ASSEMBLÉE NATIONALE

Hauts-de-France	1 867 202 €	210 988 €
Ile-de-France	2 873 443 €	8 265 €
La Réunion	1 173 687 €	86 630 €
Martinique	677 775 €	- €
Normandie	1 387 812 €	204 880 €
Nouvelle-Aquitaine	2 406 992 €	330 118 €
Occitanie	2 111 763 €	401 901 €
Pays-de-la-Loire	1 630 237 €	152 607 €
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2 077 352 €	228 597 €